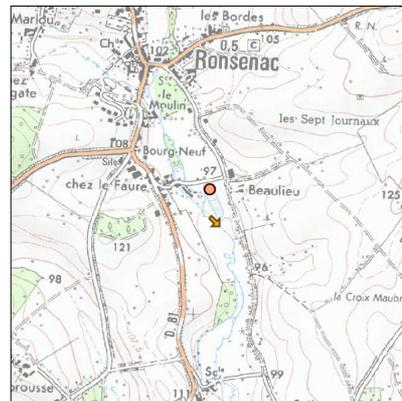
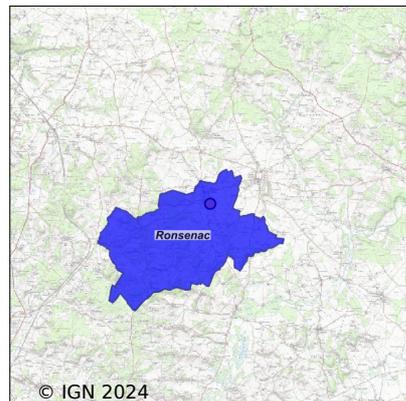


Système d'assainissement 2022

RONSENAC N°2



Station : RONSENAC N°2

Code Sandre	0516283V002
Nom du maître d'ouvrage	COMMUNE DE RONSENAC
Nom de l'exploitant	-
Date de mise en service	janvier 2016
Date de mise hors service	-
Niveau de traitement	Secondaire bio (Ntk)
Capacité	350 équivalent-habitant
Charge nominale DBO5	21 Kg/j
Charge nominale DCO	42 Kg/j
Charge nominale MES	31,5 Kg/j
Débit nominal temps sec	52,5 m3/j
Débit nominal temps pluie	-
Filières EAU	File 1: Prétraitements, Filtres plantés, Zone intermédiaire avant rejet, Stockage avant rejet
Filières BOUE	
Filières ODEUR	
Coordonnées du point de rejet (Lambert 93)	485 404, 6 489 550 - Coordonnées établies (précision du décamètre)
Milieu récepteur	Infiltration

Chronologie des raccordements au réseau

Raccordements communaux

100% de Ronsenac depuis 1964

Observations SDDE

Système de collecte

Réseau séparatif totalement gravitaire.

Collecte deaux parasites en période de nappe haute. Quantités deaux collectées plus ou moins importantes suivant la hauteur de nappe et notamment l'état de saturation en eau des terrains suite aux intempéries.

Préconisations de Charente Eaux :

Dans le but de détecter d'éventuels mauvais raccordements au réseau d'assainissement, des tests à la fumée peuvent être réalisés. Charente Eaux peut accompagner la collectivité dans cette démarche.

Station d'épuration

Charges entrantes :

Lors du bilan d'auto-surveillance réglementaire réalisé en octobre 2022 (pas de pluviométrie durant le bilan), la station a fonctionné à :

- 70% de sa capacité nominale hydraulique ;
- 44% de sa capacité nominale organique (charge estimée à partir de la concentration en DCO car la concentration en DBO5 est anormale ? problème de déchantillonnage possible).

La charge hydraulique moyenne mesurée en 2022 est de 57%.

Résultats analytiques :

Lors du bilan d'auto-surveillance réglementaire réalisé en octobre 2022, les résultats analytiques du rejet et les rendements épuratoires étaient satisfaisants. Les normes fixées dans l'arrêté de prescriptions spécifiques de la station étaient respectées.

Lors de la visite tests réalisée le 11/04, la qualité de l'eau traitée par la filière plantée de roseaux était satisfaisante.

Lors de la visite tests réalisée le 06/07, la qualité de l'eau traitée était satisfaisante malgré un ennoyage des casiers du 1er étage de filtration qui a duré 1 mois.

Lors de la visite avec analyses réalisée en novembre 2022, les résultats analytiques de l'eau traitée étaient satisfaisants.

Fonctionnement et exploitation de la station :

Le fonctionnement global de la station est satisfaisant.

Les postes d'alimentation des deux étages de filtration ont bien fonctionné l'ensemble de l'année.

L'ensemble des poires de niveau du poste d'alimentation 1 ont été remplacées le 22/01/2022.

Des végétaux se développant sous la sonde de mesure du débit de sortie ont perturbé la mesure lors du mois d'août (débit surestimé).

Un ennoyage des casiers des deux étages de filtration (1 seul étage de filtration ennoyé à la fois) a été réalisé par Charente Eaux entre les mois d'avril et de juillet afin de favoriser le développement des roseaux et de limiter la prolifération des orties. Suite à ces mises en charge, l'état des roseaux était convenable. Quelques poches d'orties étaient présentes dans les casiers mais aucun envahissement n'a été constaté.

L'entretien et l'exploitation de la station sont satisfaisants.

Préconisations de Charente Eaux :

Poste d'injection 1 :

Faire nettoyer complètement le poste en tête de station par un vidangeur au minimum 2 fois par an.

Retransmission des volumes entrée/sortie sur Sofrel :

Les volumes entrée et sortie retransmis sur le Sofrel ne sont pas cohérents. Le volume en entrée est multiplié par un facteur de 10 et le volume en sortie est divisé par un facteur de 10.

D'après une consultation des données par le technicien de Charente Eaux, cette tendance est présente depuis

plusieurs mois.

La transmissions des volumes sur le Sofrel doit être contrôlée.

Casiers de filtration :

Il faut continuer à arracher régulièrement les adventices (orties, ronces) qui poussent en périphérie dans les casiers de filtration.

Canal de sortie de la station :

Veiller au fait que des végétaux ne se développent pas sous le canal de mesure car cela peut fausser les mesures de débits de la sonde.

Zone tampon entre la lagune dinfiltration et le Ronsenac :

Replanter des plantes dénitrifiantes dans la zone tampon entre la lagune dinfiltration et le Ronsenac (plants initialement installés coupés par mégarde par les agents d'exploitation).

Impact milieu récepteur

Le rejet se fait dans une zone de rejet végétalisée composée d'une noue du 1er octobre au 30 juin. Le rejet est dirigé vers un bassin de stockage non étanche du 01 juillet au 30 septembre (arrêté de rejet de la station).

Lors du bilan d'auto-surveillance réglementaire (octobre 2022) les eaux traitées étaient dirigées vers la lagune d'infiltration. Il n'y avait aucun rejet direct de eaux traitées vers le Ronsenac.

Les effluents traités sévoraient et sinfiltraient dans la lagune dinfiltration.

Le rejet de la station a été dirigé par le technicien de Charente Eaux vers la noue dinfiltration à la suite du bilan.

Les analyses réalisées sur leau du Ronsenac en amont et en aval de la station ne montraient aucun impact de l'ouvr

Sous produits

Filière de type filtres plantés de roseaux : stockage des boues dans les casiers du 1er étage. Aucun curage des boues effectué depuis la mise en service de la station.

Déchets de dégrillage évacués vers les ordures ménagères.

Données chiffrées

Les données présentées ci-dessous peuvent provenir des différentes STEP suivantes, liées au même système de collecte :

0516283V001 RONSENAC

Tableau de synthèse

Paramètre	Pollution entrante			Rendement	Pollution sortante	
	Charge	Capacité	Concentration		Charge	Concentration
VOL	36 m3/j	69 %			36 m3/j	
DBO5	8,6 Kg/j	41 %	240 mg/l	100 %	0 Kg/j	1,1 mg/l
DCO	21,3 Kg/j	51 %	590 mg/l	92 %	1,7 Kg/j	47 mg/l
MES	7,2 Kg/j		200 mg/l	99 %	0,1 Kg/j	1,9 mg/l
NGL	2,3 Kg/j		65 mg/l	-13,4 %	2,7 Kg/j	73 mg/l
NTK	2,3 Kg/j		65 mg/l	97 %	0,1 Kg/j	1,8 mg/l
PT	0,3 Kg/j		7,8 mg/l	3,6 %	0,3 Kg/j	7,4 mg/l

Problèmes rencontrés en 2022

Problèmes liés...

... à la collecte des effluents	Non
...à l'atteinte des performances européennes	Non
...à l'autosurveillance	Non
...à l'exploitation des ouvrages	Non
...à la production des boues	Non
...à la vétusté	Non
...à la destination des sous-produits	Non

Accès aux données

Les données historiques sont disponibles en téléchargement depuis la thématique "Usages et pressions polluantes domestiques et urbaines" ou sous forme d'archive depuis le catalogue de données du SIE du Bassin Adour Garonne (<http://adour-garonne.eaufrance.fr>).

Accès à la fiche du Portail d'information sur l'assainissement communal : <http://assainissement.developpementdurable.gouv.fr/station.php?code=0516283V002>